

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 08 juin 2018
--

Résolution n° 1 : L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et d'orientations présenté par le Président.

*

Résolution n° 2 : L'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations et des droits d'entrée comme suit (inchangé) :

- Cotisation individuelle :
 - cas général : 50,00 €
 - qualifiés RP-CFI : 35,00 €
- Cotisation personne morale : 100,00 €
- Droit d'entrée : Néant

Ces cotisations concernent la période du 01/07/2018 jusqu'à la prochaine AGO

*

Résolution n° 3 : L'Assemblée Générale approuve le rapport financier 2017 présenté par la Trésorière

*

Résolution n° 4 : L'Assemblée Générale approuve le projet de budget 2018 présenté par la Trésorière.

*

Résolution n° 5 : L'Assemblée Générale désigne comme administrateurs les personnes physiques et morales suivantes :

1 - Collège des CFI :

- Sophie GUEDON
- Anne-Marie NGUYEN
- Jean VILAIN

2 - Collège des personnes morales : (pas de candidats enregistrés)

Pour mémoire, le collège des personnes morales regroupe des organisations du monde de la formation professionnelles (et non des OF unipersonnels)